

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jean-Patrick Masson réélu président d'Alterre Bourgogne

Dijon, le 4 juin 2012 - Alterre Bourgogne a tenu son assemblée générale annuelle vendredi 25 mai, à Chenôve. A cette occasion, Jean-Patrick Masson a été réélu à la tête de l'agence pour trois ans, à l'unanimité des membres du conseil d'administration. Il entame ainsi son troisième mandat. Il préside le Bureau en tant que représentant du Grand Dijon.

Les autres membres du **Bureau** sont :

Pour le collège 1 - Collectivités locales et établissements publics de coopération inter-communale :

- Le Conseil régional de Bourgogne, représenté par Dominique Lapôtre (vice-présidente) et Stéphane Woynaroski
- Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) représenté par Hervé Bonnavaud (secrétaire)
- La Ville de Chalon-sur-Saône
- Le Parc naturel régional du Morvan

Pour le collège 2 - Associations loi 1901

- Le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP - CEMEA), représenté par Myriam Fritz-Legendre, (trésorière)
- Autun Morvan écologie
- Le Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne

L'agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable a été créée il y a 6 ans, sur les fondations de l'ex observatoire régional de l'environnement en Bourgogne (OREB), dans le but d'être un outil d'aide à la définition des politiques publiques.

L'agence mène trois types de missions : l'observation, notamment dans les domaines de l'énergie, des gaz à effet de serre et des déchets (co-animation de l'observatoire régional des déchets avec l'Ademe) ; l'appui aux acteurs publics dans la mise en œuvre de stratégies et de démarches de développement durable (animation du réseau des territoires porteurs d'un Agenda 21) ; et l'éducation au développement durable (animation du dispositif de mutualisation des formations des enseignants, éducateurs et animateurs).

L'assemblée générale a été l'occasion d'échanger sur les dossiers phares de l'agence pour 2012, notamment la stratégie régionale pour la biodiversité co-portée par le Conseil régional et l'Etat, à laquelle Alterre apporte un appui à l'élaboration ; l'écologie territoriale, un projet qui vise à obtenir une vue d'ensemble de nos consommations de matières et d'énergies à l'échelle de la région, afin de les optimiser et d'identifier les opportunités de productions locales ; ou encore la plateforme Internet de partage des outils pédagogiques pour l'éducation au développement durable, en cours d'élaboration.

Pour tout savoir sur Alterre Bourgogne et accéder aux nombreuses ressources disponibles sur les thèmes de la biodiversité, l'énergie, le changement climatique, l'eau, les déchets, les Agendas 21, la mobilité, l'éducation au développement durable, rendez-vous sur www.alterre-bourgogne.fr

Alterre Bourgogne est une association loi 1901, majoritairement financée par le Conseil régional de Bourgogne, l'Ademe, l'Etat et l'Europe à travers le FEDER.